



Echos du Conseil de Nantes Métropole du 14 octobre 2013

Les points principaux de ce Conseil ont été le Débat d'Orientations Budgétaires (et le rapport sur le Développement Durable) et l'ouverture des commerces les dimanches précédents Noël et le jour de l'an.

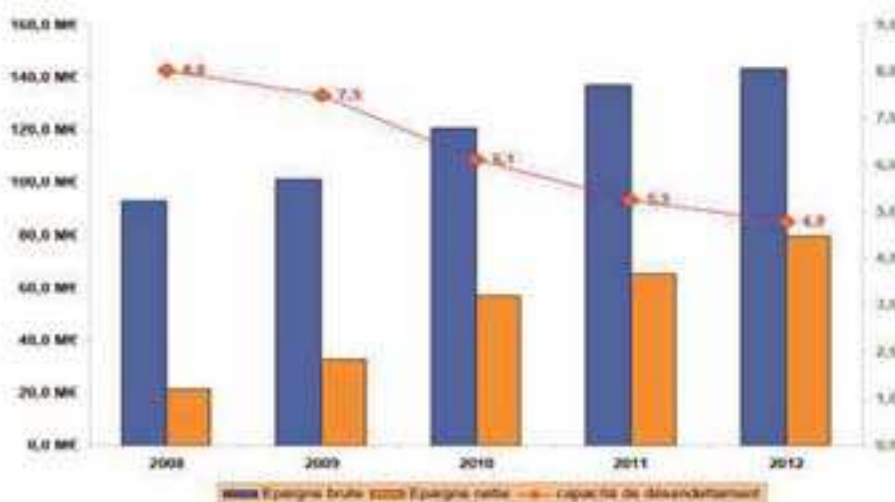
D'autres décisions importantes ont été prises, comme celle de rénover l'usine de production de l'eau potable de La Roche (coût = 103 millions €).

Un vœu sur Alcatel a été adopté.

Nantes Métropole (et la SEMITAN) a reçu le prix de l'innovation pour la carte Libertan, qui représente une solution originale d'un service adapté particulièrement aux usagers irréguliers.

Débat d'Orientations Budgétaires :

La situation financière de Nantes Métropole est saine et en amélioration d'année en année : l'autofinancement brut et net augmente régulièrement et la capacité de désendettement, qui était de 8 ans en 2008, a été réduite à 4,8 ans en 2012. (voir schéma ci-dessous)



Ce résultat a été obtenu grâce à une évolution moyenne des dépenses de fonctionnement (2,55%) inférieure à l'évolution des recettes (+3,65%).

Un gros effort de gestion a été fait pour rationaliser les coûts directs et des délégations de services publics. Les charges de personnel ont évolué de 3,6% en moyenne (contre 4,7% dans le mandat précédent) et représentent 81,6 M€ en 2012.

Les dépenses d'intervention en 2012 : 90,7 M€ pour les transports urbains (SEMITAN), 95 M€ pour les services publics communautaires (collecte, traitement, élimination des déchets ; éclairage public ; entretien et modification des voiries, ...), 21,2 M€ pour les subventions, à l'enseignement supérieur et associations, 44,8 M€ pour les contributions obligatoires (Pompiers, Ecole d'archi, syndicats mixtes, DSP liées au tourisme, cité des congrès, machines de l'Île,...).

Ce résultat tient aussi à une évolution favorable des recettes, mais assez conjoncturelle (contentieux,

décisions des services fiscaux, ...). C'est donc fragile.

Les investissements ont été soutenus tout au long du mandat. Ils ont été de 238 M€ en 2012 (record). Ils concernent les transports en commun (achat de véhicules tramway, busway, bus, création du pôle d'échange multimodal Haluchère, création de l'arrêt Ranzay, création de nouveaux services comme Libertan et Service d'Aide à l'Exploitation, ...). Ils concernent aussi les aménagements de l'espace urbain (Graslin, secteur du Château, place de la République à Thouaré, ...), les équipements touristiques de l'île de Nantes, les soutiens aux investissements dans l'enseignement supérieur, les aménagements de zones d'activité et des ZAC d'habitation (Malakoff, Bellevue, la Minais, ...), le nouveau stade d'athlétisme à venir et la future salle sportive métropolitaine, les sites de traitement des déchets ménagers, ...

Malgré ce haut niveau d'investissements, le recours à l'emprunt a été ramené de 100 millions € en 2008

à 29 millions € en 2012. Ce qui fait que le stock de la dette (pour Nantes Métropole et les communes) a été abaissé de 747,6 millions € en 2008 à 686,1 millions € en 2012.

Evolutions pour 2014 : le haut niveau

d'investissement va continuer avec la poursuite des projets engagés et l'amorce de nouveaux projets importants : nouvelle usine d'eau de la Roche, réaménagement de la gare de Nantes, transfert du CHU, projet urbain de la Caserne Mellinet.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement va être poursuivie. C'est d'autant plus indispensable que les nouvelles impositions sur les entreprises (Cotisation Foncière et Cotisation sur la Valeur Ajoutée) vont évoluer moins favorablement que l'ancienne Taxe Professionnelle.

Les orientations fondamentales de Nantes

Métropole pour 2014 et suivantes concernent :

- les déplacements : outre les projets déjà cités, il faut ajouter la participation au tram-train Nantes-Chateaubriant, la poursuite du plan vélo et le franchissement de la Loire.
- L'énergie : extension des réseaux de chaleur, et éco-primés chaudière et solaire.
- L'environnement et l'eau : poursuite du contrat nature (trame verte et bleue), réaménagement des déchetteries de Carquefou, St Herblain et St

Sébastien, début des travaux de modernisation de l'usine d'eau potable de la Roche...

Débat : les différents courants politiques se sont exprimés. Pour Europe Ecologie Les Verts (EELV), **Pascale Chiron** a commencé par alerter à propos de la future fermeture de Alcatel (voir vœu adopté). Elle a ensuite réclamé plus d'ambition pour accélérer la connexion ligne1/ligne2 du tramway, l'accélération du *plan climat* (extension rapide des réseaux de chaleur), la prise en compte de la loi ALUR sur le logement (biodiversité dans les PLU, isolation des logements, ...) et une association des élus communaux dans le fonctionnement des pôles de proximité de Nantes Métropole.

Une polémique a opposé **Pascal Bolo** (VP finances) à **Laurent Dejoie** (toujours à la recherche de formules choc du style « *L'autosuffisance du VP finances dépasse largement la capacité d'autofinancement de Nantes Métropole* » ...) à propos de la suppression de la taxe professionnelle. **Laurent Dejoie** défendait que sa suppression était une bonne chose car elle était pénalisante pour les entreprises qui investissaient (d'ailleurs la gauche n'est pas revenue en arrière), **Pascal Bolo** regrettait le lien coupé entre le développement économique du territoire et l'intercommunalité (ainsi qu'une réduction des ressources).

Rapport de Développement Durable

Ce rapport, qui est devenu obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, en même temps que le Débat d'orientations Budgétaires, a été présenté par **Elisabeth Guist'hau** (VP environnement, EELV).

Ce rapport comporte les chapitres suivants : la préservation du climat et des milieux, les formes de la ville et la mobilité durable, les solidarités et les coopérations internationales, le développement économique durable, la mobilisation des acteurs et l'avenir du territoire. (rapport bientôt disponible sur le site de Nantes Métropole.

Plusieurs élus de la majorité sont intervenus pour souligner l'importance de ces actions (**JJ Moreau** pour le PC et **M Gressus** pour le PS). **François de Rugy** (EELV), pour sa part, a souligné l'importance du développement des transports en commun pour la désignation comme « capitale verte européenne 2013 ». Il a souligné que la fréquentation augmentait plus vite que l'offre de transports en commun. Cela justifie une accélération de la jonction ligne1/ligne2 du tramway, car l'urbanisation progresse de chaque côté de l'Erdre.

Ouverture des magasins le dimanche :

La demande de la droite (et d'un certain nombre de commerçants du centre de Nantes appuyés par la CCI), c'est de pouvoir ouvrir les magasins les dimanches après-midi précédant Noël et le premier janvier (qui tombent un mercredi). Cela a donné lieu à un long débat souvent très idéologique. **François de Rugy** a souligné que ce débat intervenait au moment où des magasins de

bricolage se mettent hors la loi sur cette question. Il s'étonne que les jardinerie bénéficient pour l'ouverture le dimanche. Il développe ensuite, comme de nombreux intervenants de gauche, la nécessité d'avoir un repère collectif dans la semaine permettant des pratiques familiales, sociales, associatives et sportives. Il souligne

l'absence d'un accord entre patrons et syndicats sur cette question.

Les **élu.e.s de droite** soulignent qu'il ne s'agit que de 2 dimanches après-midi dans l'année, qui pourraient compenser pour les commerces du centre-ville de Nantes les pertes occasionnées par les nombreux travaux qui ont eu lieu. **Yves Aumon** évoque la situation de Saint-Nazaire qui autorise ces ouvertures.

Joseph Parpaillon et **Benoît Blineau** (MoDem) expriment leur hostilité à ces ouvertures du dimanche.

Plusieurs Maires de communes périphériques

expriment leur crainte de voir leurs petits commerces de centre-ville concurrencés par l'ouverture des grandes surfaces.

Ronan Dantec souligne qu'historiquement, les questions du repos dominical et celle de la durée journalière de travail (les 8 heures) ont toujours été liées. **Alain Robert** juge cette question marginale : du point de vue économique, le schéma de développement commercial (rénovation et extension du commerce du centre de Nantes) est beaucoup plus important.

Finalement, **Gilles Rettière** souligne que, d'après la loi, les éventuelles dérogations ne pourraient être accordées que pour tous les commerces (petits commerces de centre-ville **ET** grandes surfaces), ce qui est trop dangereux.

Le vote donne 87 pour la proposition de ne pas ouvrir, 19 contre et 5 abstentions.
--

Autres dossiers :

Parcs publics de stationnement : La convention de délégation de service public (DSP) relative à l'exploitation des parcs publics de stationnement Bretagne, Cité Internationale des Congrès, Decré-Bouffay, Graslins, Médiathèque et Talensac, couvrant la période 2007-2013, arrive à échéance le 31 décembre 2013. Un appel public à concurrence a donc été lancé pour une délégation de service public d'une durée de 4 ans.

A l'issue des négociations, il ressort que l'offre de la Société d'Economie Mixte Nantes-métropole

Gestion Equipement (NGE) est la plus intéressante du point de vue de la qualité de service et du point de vue économique. Cette DSP lui est donc attribuée.

Cette délibération a été l'occasion pour l'opposition de revenir sur la question du stationnement (tarif et nombre de places).

Jean François Rettière a fait valoir qu'un tarif résident avait été créé, que des tarifs plus modérés étaient appliqués pendant la saison touristique, que des parkings relais avaient été créés sur toute l'agglomération et que le parking Feydeau allait bientôt ouvrir. Il faut

avoir en tête que chaque place de parking en enclos représente un investissement de 30 000 €.

Modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche (Nantes)

: elle produit en moyenne 40 millions de m³/an pour alimenter les habitants de Nantes Métropole mais également ceux du nord-ouest de la Loire-Atlantique. Malgré le soin apporté à leur entretien et à leur maintenance visant à prolonger au maximum leur durée de service, une partie importante des ouvrages et des équipements arrive en fin de vie, à une échéance estimée à 2020. De plus, l'accélération constante des progrès techniques et scientifiques conduit à réviser de plus en plus fréquemment les exigences dans le sens d'un durcissement. Ainsi, la réglementation actuelle est susceptible d'évolution à moyen terme.

La modernisation de cette usine devient donc une nécessité.

Le chantier démarrera en 2014 et durera 4 ans et demi. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 86 Millions €.